

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 5 (1876)

**Heft:** 9

  

**Rubrik:** Correspondances

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

manuel ou plutôt la parole du maître est tout. Dans un âge plus avancé, l'intelligence déjà exercée de l'enfant supplée aisément à ce que les explications, le savoir et la méthode du maître pourraient présenter d'incomplet, d'obscur et de défectueux. Rien de plus fréquent dans l'enseignement supérieur, par exemple, que de rencontrer d'excellents élèves dans des classes dirigées par des professeurs fort médiocres, et qui n'ont aucune idée même des méthodes. C'est, peut-être, pour ce motif que jusqu'ici on n'a jamais eu encore l'idée de requérir de la part des aspirants à l'enseignement secondaire et supérieur, la moindre notion de pédagogie et de méthodologie, tandis que cette préparation est jugée indispensable aux simples, magisters de village. Quand on ne connaît qu'une voie, qu'un procédé, — la vieille routine de son ancien maître — on est plus facilement persuadé que c'est la méthode la plus progressive est la plus fructueuse.

La tentative que vient de faire M. Berger, en vue de doter nos écoles d'une première grammaire française, est heureuse et digne de tout éloge ; car — ainsi que l'auteur le dit lui-même dans la préface — on ne saurait commencer trop tôt cet enseignement, pourvu qu'on sache se renfermer dans de justes limites.

L'ordre que l'auteur suit dans son petit ouvrage nous paraît excellent. Chaque leçon s'ouvre par la copie ou la dictée d'une série de mots ou de phrases qui doivent servir de thème à la règle que l'on se propose d'étudier. Puis, l'auteur indique au maître ce qu'il faut faire pour arriver au but proposé, pour faire bien comprendre la règle à enseigner. Enfin, un court résumé théorique, que l'on peut apprendre par cœur, formule la règle de la manière la plus nette et la plus simple. *(A suivre.)*

---

## CORRESPONDANCES.

---

Du Gros-Creux, 12 août.

Prrrrr....., notre rédacteur, vous êtes un tantinet sévère..... Mes allures?!... aller trop loin?!... des écarts?!...

Ah! ah! ah! ah! ah! ah! ah! ah! *(bis)*

*(Sur l'air: O ma mie, quand viendras-tu?)*

Ah! mille bombes, vous la payerez, celle-là; oui, vous là payerez!

Pour commencer et ma vengeance et votre punition, je serai aujourd'hui sérieux comme un officier d'état civil en fonctions, et ne vous parlerai que de choux et de carottes.

On en plantait tout un canton, dans le temps jadis, chez mes parents. Les chenilles, les limaces et autre vermine, exerçant alors leurs ravages tout comme en l'an d'à présent, il m'est souvenance d'avoir passé des semaines entières à écraser ces vilains molusques, au moyen de deux

patulettes de bois. C'était en place de l'école. Je comptais les *ennemis* immolés en une heure, puis en un jour, enfin dans tout le cours de la *campagne*, et c'est à cette occupation que je dus de savoir, à 9 ans, faire une addition et dresser un petit compte. Là, se décide ma vocation. Je compris que j'étais né calculateur, tout comme un mien ami se sentit la bosse du pédagogue en faisant l'éducation d'un troupeau de veaux à la montagne.

Aujourd'hui, on n'oblige plus les enfants à détruire les chenilles ; et c'est un crève-cœur de voir nos plantations de légumes ravagées par ces infatigables *trouveurs*. A-t-on au moins remplacé cette occupation, par une fréquentation plus régulière de l'école ? Nenni.

« Jean, va-t'en voir s'ils viennent,  
Va-t'en voir s'ils viennent. »

Consultez plutôt le chiffre des absences dans le compte-rendu officiel. Cette lenteur *de chez nous* pour les améliorations et le redressement des abus, m'inspire des craintes à l'endroit de votre méthode intuitive. Ventre bleu ! pour vous suivre, pour réaliser cet immense et sûr progrès de l'enseignement intuitif complet, il faudrait se gêner, sortir de ce doux *farniente* auquel on s'habitue si facilement, faire de l'école sa principale occupation, préparer longuement ses leçons. Ah !

Ah ! j'aime mieux ma mie au gué,  
J'aime mieux ma mie.

et je crains fort que l'épithète suivante, due au talent poétique de l'ancien magister Chantefiasco, n'ait été composée à votre intention :

Il conseillait, conseillait, conseillait,  
Se démenait, parlait, criait....  
On consentit bien à l'entendre ;  
Mais qui voulut donc le comprendre ?  
...Ah! s'il n'avait pas eu raison !

Revenons à nos... carottes ; non pas pour en tirer ; mais pour en conseiller la culture en grand aux instituteurs ennemis de la méthode naturelle et des leçons de choses. Comme cet enseignement prévaudra peut-être bientôt, ils en prendront la *jaunisse*, maladie dangereuse, que combat avec succès et homéopatiquement la *carotte jaune*

Voilà, notre rédacteur. C'est inoffensif comme poulet sortant de l'œuf. Si vous n'êtes pas content, je brise ma plume, je me couche au fond de mon creux et je meurs... pour le bulletin.

Le Solitaire.

## II.

Du Valais, le 16 août 1876.

Constater le fait que tous nos instituteurs n'assistent pas aux conférences comme ils le devraient peut-être, n'est pas les accuser de manquer

de *zèle* et de *bonne volonté* comme le voudrait faire croire votre correspondant R. J., instituteur, dans sa lettre du 12 juillet. Ici, comme dans sa précédente correspondance, mon contradicteur voudrait mettre cette accusation à ma charge, mais je lui défie de me dire quand j'ai accusé notre corps enseignant de manquer de *zèle* et de *bonne volonté*; car, mieux que tout autre, je sais quelle dose de dévouement un instituteur doit avoir quand il embrasse l'ardue carrière de l'enseignement. Après cela, je laisse libre M. R. J. de rapprocher le fait que j'ai constaté et l'accusation gratuite qu'il voudrait me prêter, puis de s'écrier que je me contredis inconsidérément! Les lecteurs du *Bulletin* sauront faire bonne justice de cette misérable manière de se défendre.

On aura aussi remarqué, d'une part, que M. R. J. affirme qu'il n'y aura jamais pénurie d'instituteurs en Valais, et que, d'autre part, M. Bioley, chef du département de l'instruction publique, assure, en plein Grand Conseil, que les vides commencent déjà à se faire sentir. Lequel a raison? C'est ce que je laisse à deviner aux lecteurs.

Enfin, au 3<sup>e</sup> alinéa de sa correspondance, M. R. J. dit que je m'attends à ce que mes lignes le mettront de mauvaise humeur. Qu'on relise ma correspondance du 14 juin, et l'on verra encore ici que M. R. J. est assez myope de d'esprit pour ne pas s'apercevoir qu'il y a une différence entre *mettre* et *remettre*.

En attendant que M. R. J. recueille les heureux fruits de sa polémique oiseuse, je fais des vœux pour qu'il veuille bien ne pas laisser rouiller ses connaissances *mathématiques*, car ce serait vraiment une grande perte pour le pays!!!

R.

---

## CHRONIQUE.

---

### Direction de l'Instruction publique.

1 — 2) Ensuite de promotions, de démissions ou d'expirations de fonctions, un concours est ouvert pour les postes d'instituteurs suivants:

#### **District de la Sarine.**

*Ville de Fribourg.* 1<sup>re</sup> classe française B, école de garçons. Traitement 1,400 fr. pour les quatre premières années, et de là augmentation de 100 fr. tous les deux ans, jusqu'à ce que le maximum soit atteint.

#### **District du Lac.**

*Cressier-sur-Morat.* Ecole mixte. 60 à 70 élèves. Traitement et accessoires légaux.